

EILT

s.C.41.Pak.100.0 JO/bo

Berne, le 3 septembre 1974

DIRECTION POLITIQUE II

Visite au Pakistan d'une délégation
parlementaire suisse

Votre notice du 19 août 1974

an	IN	ke			
num	4.9.				69
vis	-				22
EPD		04.09.74			11
Ret.	p.a.	124.71			

Nous n'avons pas de problèmes pendants avec le Pakistan. Les affaires qui suivent sont indiquées pour mémoire, celles-ci relevant de la compétence de la Division du Commerce.

Aperçu économique

La perte de la province orientale a pratiquement été compensée, du point de vue économique, par la dévaluation de la roupie et la libéralisation des importations (à l'exception des produits pharmaceutiques), de telle sorte que la balance des paiements pakistanaise est pratiquement équilibrée.

Dans ce pays rural (55% de la population active travaille dans le secteur primaire), les éléments naturels jouent un grand rôle. C'est ainsi que les inondations catastrophiques de 1973 ont ruiné une partie de la production et nécessitent maintenant un travail considérable de reconstruction des digues. Cependant les pertes furent en partie compensées par la hausse des prix mondiaux du fil

- 2 -

de coton dont le Pakistan fournit le tiers de la production mondiale et exporte 60%.

Echanges commerciaux

Si les importations en provenance du Pakistan marquent une poussée rapide et régulière depuis 1971, après une chute en 1970-71 il est vrai, nos exportations ont plafonné, avant de reprendre très nettement au cours du 1er semestre 1974, le solde ayant toujours été en notre faveur.

Nous achetons essentiellement des tapis, des pierres gemmes, des légumes desséchés, du coton et des articles de sport.

Nous vendons des désinfectants et des insecticides, (causes premières de la baisse de nos exportations en 1972-73) des médicaments, des colorants, des machines à filer et à tisser ainsi que de l'horlogerie.

	<u>année</u>	<u>import*</u>		<u>export*</u>		<u>solde*</u>
	1973	24238	+41%	28821	-48%	+ 4583
	1972	17233		54831		+37598
	1971	13061	+32%	74014	-26%	+60953
	1970	18447	-29%	77294	- 4%	+58847
	Pour le premier semestre:					
janv.-juin	1974	15767	+50%	23364	+76%	+ 7597
	1973	10522	+45%	13286	- 5%	+ 2764
	1972	7252		14065		+ 6813

* en milliers de francs suisses

./.

- 3 -

Problèmes bilatéraux

La consolidation des dettes pakistanaises a fait l'objet d'un accord entré en vigueur le 30 avril 1974.

Le problème de l'interdiction d'importer des médicaments et d'interdire la vente de ceux-ci sous des noms de marque, selon la "Health sheme" du gouvernement pakistanais, n'est toujours pas résolu, ce qui est de nature à inquiéter notre industrie pharmaceutique.

Traités bilatéraux

La Suisse a conclu avec le Pakistan les accords bilatéraux suivants:

- Convention entre la Confédération suisse et la République du Pakistan en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu. (1959)
- Traité entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République islamique pakistanaise sur la consolidation des dettes pakistanaises. (1973/74)
- Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement du Pakistan concernant l'ouverture de crédits de transferts. (1964/1970).
- Accord de Coopération technique et scientifique entre la Confédération suisse et la République islamique du Pakistan. (1966)

Service économique et financier
p.o.

Rochat
(Rochat)